



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 21 juillet 2025 PORTANT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT

Rue dauphine

Le Maire d'Henrichemont,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20250722-2025_62-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2025

Publication : 22/07/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la route, notamment les articles R. 411-8 à R. 411-10 relatifs à la réglementation de la circulation,

Vu la demande formulée l'entreprise de déménagements Fleys et fils, 9 rue Pierre Boulanger, 63370 LEMPDES concernant l'organisation du déménagement, 29 rue Dauphine, les 29 et 30 juillet 2025

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et des biens durant l'opération de déménagement,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer temporairement le stationnement rue Dauphine à Henrichemont

ARRÊTE :

Article 1 :

Le stationnement est interdit du N° 27 au 31 rue Dauphine sauf pour les véhicules affectés au déménagement le 28 juillet 2025 à partir de 12h et jusqu'au 30 juillet 2025 jusqu'à 12h

Article 2:

Une signalisation appropriée sera mise en place par les services municipaux , en conformité avec les règles en vigueur.

Article 3 :

Les services de gendarmerie et Mr le Maire sont chargés de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : le présent arrêté sera affiché sur les lieux concernés.

Le Maire,
Gilles BUREAU

Publié sur le site internet de la commune le 22.07.2025

